

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-  
LAYE

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**SÉANCE DU**

**Etaient présents :**

**26 MAI 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**OBJET**

**Comptes de gestion 2010**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 mai 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 9 juin 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Anaury de BARBEYRAC

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

**Secrétaire de Séance :**

Madame KARCHI-SAADI

**N° DE DOSSIER** : 11 C 19

**OBJET** : COMPTES DE GESTION 2010

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Les règles de la comptabilité publique impliquent que le Maire (ordonnateur) et le Trésorier Principal (comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le compte administratif, celle du Trésorier Principal dans le compte de gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil Municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil Municipal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2009)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2010)	Résultat de clôture (2010) (*)
<b>1- Budget principal</b>				
• Investissement	- 6 026 028,04 €	0 €	547 273,56 €	- 5 478 754,48 €
• Fonctionnement	5 189 638,35 €	4 059 919,13 €	6 958 783,54 €	+ 8 088 502,76 €
<b>Total 1</b>	<b>- 836 389,69 €</b>	<b>4 059 919,13 €</b>	<b>7 506 057,10 €</b>	<b>2 609 748,28 €</b>
<b>2 - Budgets annexes à caractère administratif</b>				
<b>Soins à domicile</b>				
• Investissement	29 417,13 €	0	2 051,52 €	31 468,65 €
• Fonctionnement	123 629,72 €	0	61 022,49 €	184 652,21 €
<b>Total 2</b>	<b>153 046,85 €</b>	<b>0</b>	<b>63 074,01 €</b>	<b>216 120,86 €</b>
<b>3 - Budgets annexes à caractère industriel / commercial</b>				
<b>Service de d'assainissement</b>				
• Investissement	116 174,08 €	0	- 52 811,85 €	+ 63 362,23 €
• Fonctionnement	60 602,53 €	0	+ 46 347,74 €	+ 106 950,27 €
<b>Total 3</b>	<b>176 776,61€</b>	<b>0</b>	<b>- 6 464,11 €</b>	<b>+ 170 312,50 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>- 506 566,23 €</b>	<b>4 059 919,13 €</b>	<b>7 562 667,00 €</b>	<b>2 996 181,64 €</b>

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour les budgets Ville, Assainissement et Soins infirmiers à domicile, pour l'exercice 2010, par le Trésorier Principal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines